



## CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 09 janvier 2023 à 19 heures 00 minutes  
Mairie d'Ucel

**Présents :** M. SOUTEYRAND Marc, M. ARNAUD Thierry, Mme BANNIER Marie-Claude, M. BOURGEOIS David, M. BOYER Joël, Mme DONDEY Patricia, M. GANDON Christian, M. GIAUFRET Hervé, M. MAURIN Thierry, Mme MAYRAS Françoise, M. SOULAVIE François

**Procuration(s) :** M. AVIAS Cyrille donne pouvoir à M. BOYER Joël, Mme DALLARD Nathalie donne pouvoir à M. GANDON Christian, Mme NURY Mélissa donne pouvoir à Mme MAYRAS Françoise

**Absent(s) :** Mme CHARROUD Annie, Mme GONNET Léa

**Excusé(s) :** M. AVIAS Cyrille, Mme DALLARD Nathalie, Mme NURY Mélissa, Mme OLLIER Anne, Mme TROUILLAT Geneviève

### Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 heures sous la présidence de M. SOUTEYRAND Marc.

Monsieur le Maire procède à l'appel, le quorum est atteint.

Après l'appel des Conseillers Municipaux, Mme BANNIER Marie-Claude est désigné(e) à l'unanimité secrétaire de séance conformément à l'article L2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal du conseil municipal du 19/12/2022 :

Ce document est approuvé à l'unanimité

### Dossiers soumis à délibération

#### **D\_2023\_01 - Signature de la Convention de calcul ARE**

Pour faire face à une réglementation complexe et en évolution constante, le CDG07 propose aux collectivités et établissements qui lui sont affiliés à titre obligatoire une prestation pour le calcul des ARE. Cette prestation est mutualisée avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Allier (CDG03).

Pour mémoire, les collectivités sont tenues de prendre en charge le versement des ARE de leurs anciens agents privés d'emploi. Il peut s'agir des cas suivants :

- . Rupture conventionnelle
- . Refus de titularisation
- . Licenciement pour inaptitude physique (fonctionnaire IRCANTEC majoritairement)
- . Révocation
- . Maintien en disponibilité pour absence de faute vacant lors d'une demande de réintégration suite à une disponibilité pour convenances personnelles
- . Retraite pour invalidité
- . Certaines démissions
- . Pour les contractuels lors de non renouvellement de contrat mais seulement en cas de non adhésion au régime d'assurance chômage.

L'objectif de ce service est de traiter juridiquement et techniquement à la place des collectivités en situation d'auto-assurance, les demandes d'allocations chômage.

La prestation inclut :

- . Étude et simulation du droit initial à indemnisation chômage

- . Étude du droit en cas de reprise ou de réadmission à l'indemnisation chômage
- . Étude des cumuls de l'allocation chômage et de l'activité réduite
- . Étude de réactualisation des données selon les délibérations de l'UNEDIC.

S'agissant d'une mission facultative, il convient de signer une convention entre la commune et le CDG07.

A l'issue de chaque étude de cas, le CDG03 a fixé le prix de sa prestation horaire à 30€ auquel viendront s'ajouter des frais de dossier établis par le CDG07 d'un montant de 10€.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré à la majorité :**

- . **APPROUVE** les termes de la convention proposée par le CDG07 pour le calcul des ARE
- . **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention qui prendra effet au 1er Janvier 2023 et à procéder aux formalités administratives s'y rapportant
- . **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget de la collectivité.

*VOTE : Adoptée à l'unanimité*

#### **D\_2023\_02 - Demande de subventions - Projet Vidéo protection**

Le Maire explique que la commune d'Ucel bénéficie d'un système de vidéoprotection de 7 caméras, installé depuis 2015.

Le système actuel ne permet plus l'extraction d'image de bonne qualité. D'autre part, il convient d'ajouter 5 caméras comme préconisé par le référent sureté.

En effet, la commune, située dans la périphérie d'Aubenas est régulièrement sollicitée (en moyenne une fois par mois) pour des extractions vidéo par réquisition ordonnée par la justice.

Le projet consiste donc à remplacer les caméras actuelles par des caméras plus performantes et d'ajouter 5 points de vidéoprotection.

Le plan de financement se présente comme suit :

Projet	HT	TTC	Financement		
	Prévisionnel				
<b>1- Rénovation des caméras existantes</b>			<b>Subvention</b>	<b>Taux</b>	<b>32 000,00 €</b>
7 Caméras	17 500,00 €	21 000,00 €	CCBA		
			Département		
<b>TOTAL Rénovation de l'existant</b>	<b>17 500,00 €</b>	<b>21 000,00 €</b>	Région		
<b>2- Ajouts sur des lieux stratégiques</b>			DETR/DSIL	30%	<b>12 000,00 €</b>
5 caméras	22 500,00 €	27 000,00 €	Subventions particulières : FIDP	50%	<b>20 000,00 €</b>
		- €			
<b>TOTAL Travaux</b>	<b>22 500,00 €</b>	<b>27 000,00 €</b>	<b>Emprunt</b>		
<b>3- Divers et imprévus</b>					
			<b>Autofinancement</b>	20%	<b>8 000,00 €</b>
			<b>Paiement de la TVA par la commune</b>	20%	<b>8 000,00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>			
<b>TOTAL du Projet</b>	<b>40 000,00 €</b>	<b>48 000,00 €</b>			<b>48 000,00 €</b>

Au regard du projet, le Maire propose de solliciter les subventions au titre de la DETR 2023 et du Fonds interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) 2023

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés :

- **APPROUVE** les travaux de modernisation du système de vidéoprotection et le plan de financement,
- **SOLLICITE** l'aide de l'état au titre de la DETR 2023 et du FIPD 2023 pour le financement de ces travaux,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout acte se rapportant à cette décision,

*VOTE : Adoptée à l'unanimité*

**D\_2023\_03 - Demande de subventions - Projet Rénovation de l'Espace DEYDIER - Installation d'une Pompe à chaleur, Rénovation du plafond et installation d'une sono**

Le Maire explique que la commune a pour projet de rénover l'espace DEYDIER notamment pour améliorer la performance énergétique.

La chaudière et la climatisation fonctionnent très mal et sont très énergivores. D'autre part, les luminaires actuels sont des tubes fluorescents. Le plafond est à refaire ainsi que la sonorisation complète de la salle.

Compte tenu du coût des travaux, il propose de demander une aide à la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas au titre du fonds d'investissement ainsi que l'Etat au titre de la DETR 2023

Le plan de financement se présente ainsi :

Projet	HT	TTC	Financement		
			Subvention	Taux	91 239,95 €
<b>1- Changement de la chaudière par une PAC</b>	110 000,00 €	132 000,00 €	CCBA	36%	50 000,00 €
			Département		
<b>2- Plafond</b>	11 000,00 €	13 200,00 €	Région		
			Devis de changement de dalles de plafonds pour un meilleur rendement thermique	DETR/DSIL	30%
			Emprunt	34%	46 226,55 €
<b>3- Luminaires</b>	4 300,00 €	5 160,00 €	<b>Autofinancement</b>		
Changement des néons par des pavés leds					
<b>4- Sono</b>	5 000,00 €	6 000,00 €	Paiement de la TVA par la commune	20 %	27 492,30 €
<b>5- Imprévu</b>	7 166,50 €	8 599,80 €			
<b>TOTAL du Projet</b>	<b>137 466,50 €</b>	<b>164 959,80 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>164 959,80 €</b>

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés,

- **APPROUVE** les travaux et le plan de financement des investissements,
- **SOLLICITE** l'aide de la Communauté de Commune du Bassin d'Aubenas pour le financement de ces travaux,
- **SOLLICITE** l'aide de l'état au titre de la DETR 2023,
- **AUTORISE** le Maire à lancer les travaux si les subventions sont accordées.

*VOTE : Adoptée à l'unanimité*

**Point 4 - Demande de subventions - Projet Rénovation Espace Deydier - Regroupée avec le point précédent**

**D\_2023\_04 - Demande de subventions - Projet Rénovation Energétique MAM**

Le Maire explique que la commune a pour projet d'améliorer la performance énergétique des bâtiments communaux et notamment des locaux de la Maison d'Assistants Maternelles.

Pour ce faire, la commune a remplacé le système de chauffage. Cependant pour limiter les déperditions de chaleur et d'énergie et afin de conserver la performance des appareils choisis, il convient de changer les menuiseries. Une première partie des menuiseries a déjà fait l'objet d'une demande d'aide à la Communauté de communes.

Toutefois, les menuiseries n'ayant pas encore été réalisées, une aide complémentaire peut être demandée au service de l'Etat au titre de la DETR 2023.

D'autre part, pour aller plus loin dans les économies d'énergie, il est proposé de changer les luminaires néon par des pavés led.

Le plan de financement se présente ainsi :

Projet	HT	TTC	Financement		
	Prévisionnel		Subventions	66%	16 372,19 €
<b>1- Menuiseries</b>			CCBA 1ère Partie des Menuiseries	50%	7 018,00
Devis Sur la première partie	14 036,00 €	16 843,20 €	CCBA 2ème Partie des luminaires		1 930.69
Devis Sur la deuxième partie	8 912,00 €	10 694,40 €	Région		
		- €	DETR/DSIL	30%	7 423,50
<b>TOTAL Menuiserie</b>	<b>22 948,00 €</b>	<b>27 537,60 €</b>	Emprunt		
<b>2- Luminaires</b>			Autofinancement	34%	8 372,81 €
Changement des luminaires néon par des pavés led	1 797,00 €	2 156,40 €	Paielement de la TVA par la commune		4 949,00 €
<b>TOTAL Luminaires</b>	<b>1 797,00 €</b>	<b>2 156,40 €</b>			
<b>TOTAL du Projet</b>	<b>24 745,00 €</b>	<b>29 694,00 €</b>			<b>29 694,00 €</b>

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés,

- **APPROUVE** les travaux et le plan de financement des investissements,
- **SOLLICITE** l'aide de la Communauté de Commune du Bassin d'Aubenas pour le financement de ces travaux,
- **SOLLICITE** l'aide de l'état au titre de la DETR 2023
- **AUTORISE** le Maire à lancer les travaux si les subventions sont accordées.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

**6 - Demande de subventions - Projet Rénovation Energétique Salle du Parc**  
Retirée



#### D\_2023\_05 - Demande de subventions - Projet d'achat de borne

Monsieur le Maire rappelle le projet d'achat d'une borne pour piéton. Il explique que cette borne, sera placée quartier du Poisson sur le passage piéton le plus proche du rond point.

Il explique, qu'il a rencontré le constructeur de cette borne. Il s'agit d'un ardéchois ayant été médaillé d'or au concours Lépine 2021.

L'achat de cette borne peut faire l'objet d'une demande de subvention auprès du département.

Il présente le plan de financement :

Projet	HT	TTC	Financement		
			Subventions	50%	6 150,00 €
<b>1- Achat</b>					
Devis	11 500,00 €	13 800,00 €	CCBA		
			Département	50,0%	6 150,00 €
			Région		
		- €			
<b>TOTAL Achat</b>	<b>11 500,00 €</b>	<b>13 800,00 €</b>	DETR/DSIL		-
<b>2- Travaux</b>					
			<b>Emprunt</b>		
Travaux VRD - Cable + Regard + Tranchée + enrobé	800,00 €	960,00 €	<b>Autofinancement</b>	<b>20%</b>	<b>6 150,00 €</b>
<b>TOTAL Travaux</b>	<b>800,00 €</b>	<b>960,00 €</b>	<b>TVA</b>		<b>2 460,00 €</b>
<b>TOTAL du Projet</b>	<b>12 300,00 €</b>	<b>14 760,00 €</b>			<b>14 760,00 €</b>

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés,

- **APPROUVE** les travaux et le plan de financement des investissements,
- **SOLLICITE** l'aide du Conseil départemental pour le financement de ces travaux,
- **AUTORISE** le Maire à lancer les travaux si les subventions sont accordées

*VOTE : Adoptée à l'unanimité*

#### D\_2023\_06 - Demande de subventions voyage scolaire

Monsieur le Maire explique qu'il a reçu une demande de subvention de l'école pour participer au financement d'un séjour avec nuitées à Lyon dans le cadre d'un projet pédagogique autour du POLAR.

Ce sont les élèves des classes de CE2-CM1 et CM1-CM2 qui partiront du 29 au 31 mars 2023 soit 40 élèves de l'école. Aucun élève n'a eu l'occasion de partir en séjour avec nuitée en raison des différents confinements

Le Maire rappelle qu'il convient de soutenir les initiatives de cette nature, en favorisant la participation du plus grand nombre d'élèves aux séjours organisés par l'école, et qu'il importe de limiter la participation financière des familles en contribuant au financement desdits séjours,

Le Plan de financement se présente comme suit :

Dépenses		Recettes	
Transport	1 700,00 €	Amicale des parents d'élèves	4 963,00 €
Vie sur place (hébergement, restauration, visite et transport sur place (trame, bus, métro))	6 823,00 €	Participation des familles 75 €/élève	3 000,00 €
		Subvention demandée à la Commune 7 € x 2 jours x 40 élèves	560,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>8 523,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>8 523,00 €</b>

Le Maire propose d'accéder à la demande de subvention d'un montant de 560 €. Il précise que le département ne subventionnera pas cette classe découverte car il n'y que 2 nuitées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **VALIDE** la participation d'un montant de 560 € de la commune pour la classe découverte,
- **AUTORISE** le Maire à mandater cette subvention sur le budget 2023.

*VOTE : Adoptée à l'unanimité*

#### **D\_2023\_07 - Signature d'une convention de servitude**

Le Maire informe le Conseil municipal que les Consorts SABATIER cèdent la parcelle AO77 au profit de madame VALENTIN Sara Melissa. L'accès de cette parcelle se fait par la parcelle AO83, propriété de la Commune.

Pour la réalisation de la vente, il convient de créer une servitude qui se ferait sans indemnités à savoir :

- **Servitude de passage piétons et véhicules** grevant la parcelle cadastrée AO83 (fonds servant) appartenant à la commune d'UCCEL au profit de la parcelle cadastrée AO77 (fonds dominant), appartenant aux Consorts SABATIER et devant être cédée à madame VALENTIN Sara Melissa.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **APPROUVE** la création de la servitude de passage
- **DIT** que cette servitude se fera sans indemnités
- **DIT** que les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur propriétaire des fonds dominant
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir.

*VOTE : Adoptée à l'unanimité*

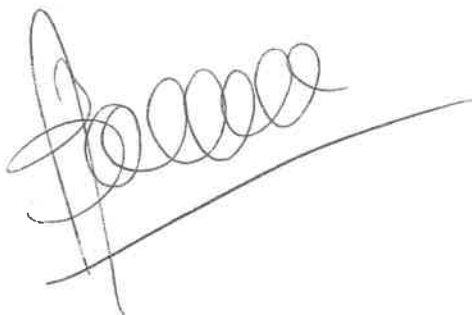
#### **Questions diverses**

Le Maire rappelle les vœux de vendredi à 19h. Les élus sont attendus à 18h pour aider à la préparation.

Marie-Claude BANNIER informe qu'elle a été interpellée à plusieurs reprises pour savoir quand les lumières de Noël seraient éteintes. François SOULAVIE l'informe qu'elles seront enlevées lundi 16 janvier 2023.

François SOULAVIE informe l'assemblée que le département lance en 2023, la réfection de la bande roulante de la route départementale de la sortie de Vals les Bains jusqu'à l'entrée de Pont d'Ucel. Les travaux sont programmés pour le premier semestre 2023. Il explique qu'il convient donc d'étudier, dès à présent, la sécurisation de la traversée d'Ucel et notamment au niveau du carrefour de la route de l'église. L'installation de feux tricolores pour réduire la vitesse et permettre le passage à ce carrefour semble être une solution qui répondrait au mieux aux besoins.

**Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h30.**



Fait à UCEL  
Mme BANNIER Marie-Claude,

